

La Partie belge propose de limiter l'exposition à deux villes au maximum et on suggère qu'un responsable du Nouveau-Brunswick fasse une pré-tournée en Belgique en avril 1978 pour mettre au point les modalités de la tournée. La Partie belge accepte les deux volets du projet et en réciprocité, elle envisagera une visite au Nouveau-Brunswick de chanteurs belges en 1979.

2.2.9. Rétrospective McLaren au Centre culturel et d'information de l'Ambassade du Canada à Bruxelles

La Partie canadienne informe la Partie belge que le Centre culturel de l'Ambassade du Canada présentera une Rétrospective McLaren du 8 décembre 1977 au 11 janvier 1978.

2.2.10. Projet de vidéo et de cinéma à la Winnipeg Art Gallery

La Winnipeg Art Gallery serait intéressée à présenter en 1978 un festival de vidéo et de films (35 ou 16 mm) d'environ huit cinéastes belges contemporains.

La Partie belge précise que 1978 ne conviendrait pas, mais qu'elle accepterait avec plaisir de participer à ce genre de festival en 1979.

Les Musées nationaux fourniront en temps utile de plus amples précisions au Ministère des Affaires extérieures pour transmission à la Partie belge.

2.2.11. Conservation du Patrimoine national

Ce projet a fait l'objet d'une étude par la Deuxième Commission mixte. Depuis cette dernière il y a eu échange de correspondance entre l'Institut canadien de conservation et l'Institut royal du Patrimoine artistique. Bien que fort intéressé par ce projet, l'Institut canadien n'est pas en mesure pour des raisons budgétaires de libérer des spécialistes. Il est donc convenu de remettre la question à l'étude à la prochaine commission mixte.

2.2.12. Co-production dans le domaine du cinéma

A la demande de la Partie belge, les deux Parties conviennent d'examiner les possibilités de conclure un accord de co-production cinématographique.

La Partie canadienne informe la Partie belge que le Gouvernement canadien est en voie de formuler de nouvelles politiques pour le cinéma et qu'il convient d'attendre la définition de ces nouvelles politiques avant de négocier des accords de co-production.

L'on convient en l'occurrence de reprendre cette proposition à la prochaine commission mixte.